



CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 FEVRIER 2024

PROCES VERBAL DE SEANCE

Le 29 février 2024, à 20h00, le conseil municipal de la commune de MARS, dûment convoqué le 19 février 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. VIODRIN, Maire.

Présents : Jérôme VIODRIN, Emilie PEYRARD, Philippe BUCHET, Luc MONTARLOT, Géraldine PERRIN, Nicole CHAVANON, Marcel Edmond PAYEN, Paul MEUNIER, Alain JOLIVET, Jérôme BOYER, Marjorie GIVRE, Pierre-Yves LARUE, Sébastien CHRISTOPHE, Sophie REBERGUE.

Excusés : Noémie SARNIN (donne pouvoir à Emilie PEYRARD)

Secrétaire de séance : Emilie PEYRARD

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 14

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Le conseil municipal approuve le CR du 12 décembre 2023.

➤ **Ajout de points à l'ordre du jour**

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour : Affectation des résultats

Le conseil municipal à l'unanimité accepte ces ajouts à l'ordre du jour.

➤ **Diagnostic eau AMO**

Le Maire rappelle que le diagnostic eau a été relancé avec Charlieu Belmont Communauté. Pour ce diagnostic eau, le cabinet d'étude secundo a été désigné pour nous suivre en AMO. Le prix total pour toutes les communes concernées est de 24 912€ TTC (à diviser entre chaque commune)

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de se faire suivre par le cabinet d'étude secundo pour ce diagnostic eau.

➤ **Durée amortissement eau/assainissement**

Suite au transfert de compétence d'abord pour l'assainissement en 2025 puis pour l'eau en 2026 vers la communauté de commune Charlieu Belmont, les durées d'amortissements (comme tout le reste) doivent être harmonisées afin que le transfert se passe pour le mieux.

Une projection des durées d'amortissements proposées par la com-com est faite.

Aussi il est proposé d'établir une délibération qui détermine les durées d'amortissement pour les biens eau et assainissement qui seront acquis jusqu'au transfert.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte ces durées d'amortissement pour le budget eau/assainissement.

➤ **Tarif eau / assainissement 2024-2025**

Afin d'anticiper les futurs transferts de compétences eau et assainissement et pour être dans la moyenne des tarifs appliqués actuellement, il est proposé d'augmenter les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2024/2025.

Les propositions de prix sont les suivantes :

- Eau : 2.5€ le m³ et 100€ l'abonnement (soit une augmentation de 5euros de l'abonnement)
- Assainissement : 1.50€ le m³ et 65€ l'abonnement (soit une augmentation de 0,10cts le m³ d'eau et de 5euros l'abonnement)

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, avec 2 abstentions, valide les augmentations ci-dessus et précise que celles-ci seront effectives sur la période de facturation 2024-2025.

➤ **Rythmes scolaires**

Monsieur le Maire rappelle le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Suite au conseil d'école du 13 février 2024 durant lequel il a été voté de reconduire ce rythme scolaire à 4 jours dans notre commune, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de délibérer pour valider cette décision.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conserver le rythme scolaire de 4 jours.

BUDGET COMMUNE :

➤ **Compte de Gestion 2023**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les écritures sont conformes,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023.

➤ **Compte Administratif 2023**

Monsieur le Maire se retire et laisse la présidence à Mme Emilie PEYRARD, 1^{ère} Adjointe pour la présentation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 du budget communal qui s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Total dépenses	387 165.96€
Total recettes.....	449 019.03€
Résultat de l'exercice 2023	61 853.07€
Résultat antérieur reporté	117 216.54 €
Résultat à reporter	179 069.61€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Total dépenses	150 135.76€
Total recettes.....	29 790.29€
Solde d'exécution 2023	-120 345.47€
Résultat antérieur reporté	79 492.63 €
Résultat cumulé	-40 852,44€
Reste à réaliser	11 734.09€
<i>(40 337.91€ en dépenses et 52 072.00€ en recettes)</i>	
Résultat à reporter	-29 118.75€

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2023 du budget communal.

➤ **Affectation du résultat**

Monsieur le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice	61 853.07 €
Résultat antérieur reporté	117 216.54 €
Résultat d'exploitation cumulé	179 069.61 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice	-120 345.47 €
Résultat antérieur reporté	79 492.63 €
Résultat cumulé investissement	- 40 852,84€
Restes à Réaliser.....	11 734.09 €
Résultat d'investissement cumulé	- 29 118.75 €

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *AFFECTE une partie du résultat de fonctionnement à l'investissement de 29 118.75€ au compte 1068*
- *AFFECTE le restant du résultat de fonctionnement de 149 950.86€ au R002*
- *AFFECTE le déficit d'investissement de 29 118.75€ au D001 (déficit comblé par l'affectation au 1068).*

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

➤ Compte de Gestion 2023

Tout comme pour le budget communal, le Maire explique que le Conseil doit approuver le compte de gestion 2023 du budget Eau / Assainissement.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion du budget eau assainissement du trésorier municipal pour l'exercice 2023.

➤ Compte Administratif 2023

Monsieur le Maire se retire à nouveau et laisse la présidence à Mme Emilie PEYRARD, 1^{ère} Adjointe pour la présentation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 du budget eau/assainissement qui s'établit ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION :

Total dépenses	148 304.46€
Total recettes.....	175 483.85€
Résultat de l'exercice 2023	27 179.39€
Résultat antérieur reporté	120 511.47€
Résultat à reporter	147 690.86€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Total dépenses	120 527.17€
Total recettes.....	103 261.54€
Solde d'exécution 2023	- 17 265.63€
Résultat antérieur reporté	-5 226.70€
Résultat cumulé investissement	- 22 492,23€
Reste à réaliser	-2 400€
(2 400€ en dépenses)	
Résultat à reporter	- 24 892.33€

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2023.

➤ Affectation du résultat

Monsieur le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice	27 179.39 €
Résultat antérieur reporté	120 511.47 €
Résultat d'exploitation cumulé	147 690.86 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice	- 17 265.63 €
Résultat antérieur reporté	-5 226.70 €
Restes à Réaliser.....	-2 400 €
Résultat d'investissement cumulé	-24 892.33 €

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *AFFECTE une partie du résultat de fonctionnement à l'investissement de 24 892.33€ au compte 1068 ;*
- *AFFECTE le restant du résultat de fonctionnement de 122 798.53€ au R002 ;*
- *AFFECTE le déficit d'investissement de 24 892.33€ au D001 (déficit comblé par l'affectation au 1068).*

➤ QUESTIONS DIVERSES

Transport solidaire : Le projet de transport solidaire de la commune de Charlieu est diffusé au Conseil Municipal. Le but de ce transport solidaire est de proposer un service aux personnes fragiles, isolées et sans mobilité par le biais d'une association. Géraldine PERRIN, Emilie PEYRARD et Edmond PAYEN vont contacter M. HERTZOG, Président de l'association, afin d'avoir plus d'informations sur ce projet et savoir s'il serait judicieux de le proposer aux habitants de Mars, sachant qu'un service similaire est existant et porté par des caisses de complémentaires retraite sur tout le territoire.

Transfert budget assainissement : Le transfert de compétence assainissement arrive à grand pas. Pour rappel celui-ci se fera au 1^{er} janvier 2025.

Lotissement communal : Suite à l'étude de faisabilité, le dernier plan est projeté afin de le présenter au Conseil. Le projet avance doucement mais sûrement. La prochaine étape est de savoir si la commune décide de porter le projet, dans ce cas-là, un permis d'aménager devra être déposé afin de pouvoir, par la suite mettre en vente les terrains.

Prime pouvoir d'achat : Une réflexion est en cours pour la mise en place de la prime du pouvoir d'achat pour les agents. Une saisine CST a été envoyée au CDG pour passage en séance le 07 mars 2024.

Jérôme Viodrin
Maire de Mars



Emilie PEYRARD
Secrétaire de séance



